

DEPARTEMENT DU NORD

**Ville de Lille et Communes associées
de Hellemmes et Lomme**

Objet de l'appel d'offre:

**MAINTENANCE GLOBALE ET LE MAINTIEN A NIVEAU DES OUVRAGES
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 07 JUILLET 2004

MAITRE D'OUVRAGE :

Ville de Lille- Lomme- Hellemmes
Direction Générale des Finances et Achats
Service des Marchés
Hôtel de Ville de Lille
B.P. 667
59033- LILLE CEDEX
☎ 03.20.49.52.77
☎ 03.20.49.53.58

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Service Eclairage Public
Ville de Lille
Hôtel de Ville
B.P. 667
59033- LILLE CEDEX
☎ 03.20.49.52.52
☎ 03.20.49.52.48

HEXA INGENIERIE
670 rue Jean Perrin
Z.I DORIGNIES BP 101
59502- DOUAI CEDEX
☎ 03.27.97.42.88
☎ 03.27.96.01.31

PREAMBULE AU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport est destiné à informer la Commission d'Appel d'Offres sur l'examen effectué par le service Eclairage Public au vu des offres ouvertes le 17 mars 2004.

En l'état ce rapport doit permettre à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer ce marché.
Il est décomposé en 5 parties,

Partie I : Principaux rappel du marché qui reprend l'historique de la procédure en cours et les conditions d'analyse pour le choix final.

Partie II : Rappels des résultats à l'ouverture des plis.
Cette partie a pour objectif de récapituler les engagements financiers de chaque offre.
Elle permet une rapide comparaison de chacune d'elles. Sur les 3 parties du dossier. Il est rappelé que le présent marché est un appel d'offres sur performances prévu sur une durée de 8 ans à prix annuel bloqué de 4 400 000,00 € TTC soit 35 200 000,00 € TTC sur la durée du marché.

Partie III : Présentation des offres
Cette partie a pour objectif d'informer la Commission d'Appel d'Offres sur la Qualité de l'offre et sur son contenu. Elle traite des différents aspects de chaque proposition et rappelle les principaux éléments.

Partie IV : Examen des offres suivant la grille d'analyse
Cette partie examine les offres au regard des critères de jugement figurant dans le règlement de consultation.

Partie V : Analyse globale des offres – Conclusion
Cette partie rappelle les principaux éléments de chaque proposition et soumet à la commission d'Appel d'Offres celle jugée la plus performante par le service.

SOMMAIRE

<u>I – PRINCIPAUX RAPPEL DU MARCHÉ</u>	4
<u>1.01 - OBJET</u>	4
<u>1.02 – PROCEDURE ET DEROULEMENT</u>	4
<u>1.03- CRITÈRE DE SÉLECTION DES OFFRES</u>	7
<u>II - RAPPELS DES RESULTATS A L'OUVERTURE DES PLIS</u>	11
<u>2.01 - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS À L'ACTE D'ENGAGEMENT (TABLEAUX N)1 À 8</u>	11
<u>2.02 - VÉRIFICATION DES PRIX ANNONCÉS</u>	21
<u>III – PRESENTATION DES OFFRES</u>	22
<u>3.01- QUALITÉ DE L'OFFRE REMISE</u>	22
<u>3.02- PRÉSENTATION DU CONTENU DES OFFRES</u>	30
<u>IV - EXAMEN DES OFFRES SUIVANT LA GRILLE D'ANALYSE</u>	45
<u>V - ANALYSE GLOBALE DES OFFRES ET CONCLUSION</u>	96.
 <u>ANNEXES</u>	 101

I – PRINCIPAUX RAPPELS DU MARCHÉ

1.01 - Objet

La présente consultation concerne les prestations de maintenance globale et de maintien à niveau des ouvrages d'éclairage public de la ville de Lille et des communes associées de Hellemmes et Lomme.

Le marché comporte un lot unique et consiste à mettre en œuvre les moyens pour assurer la gestion de l'énergie et la maintenance et le maintien à niveau du parc existant (300 armoires de commandes, 22 000 points lumineux) au sens de la norme EN 13-306.

Il s'agit d'une mission de prestations de service au sens de la directive 92/50 CEE, et soumise de plein droit aux dispositions de cette dernière.

L'efficacité d'une telle démarche résulte de la mise en œuvre de moyens et méthode dont la diversité et l'interdépendance ont des effets complexes à modéliser et donc à programmer.

Le marché comprend 3 postes ;

- G1 : consommations énergétiques et coûts
- G2 : maintenance, exploitation, astreintes
- G3 : renouvellement des matériels

1.02 – Procédure et Déroulement

Cette consultation est organisée par appel d'offres sur performance suivant les articles 24, 36 et 68 du Code des Marchés Publics de 2001.

Elle a fait l'objet d'une préinformation au JOCE le 19 juin 2003

Elle a fait l'objet d'un appel à candidatures le 19 août 2003 fixant la date de remise des candidatures au 29 septembre 2003 à 12H00.

Les différentes candidatures ont été ouvertes lors de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 16 octobre 2003.

L'examen des candidatures s'est fait lors de la commission d'appel d'offres du 12 novembre 2003 qui a retenu les groupements ou entreprises suivantes classées par ordre alphabétique du mandataire dont le nom apparaît en gras souligné

- CEGELEC , CECECMA
- CITELUM , SATELEC
- ETDE , SOSIDEC
- INEO
- REGION LUMIERES, SANTERNE, OMNILUX, FORCLUM

Les dossiers ont été envoyés aux entreprises le 15 janvier 2004 en précisant la date de remise des offres fixée au vendredi 12 mars à 12H00.

Conformément à l'article 2.09 du Règlement de Consultation les candidats disposaient d'un délai de 30 jours avant la date de remise des offres pour interroger le maître d'ouvrage sur le contenu du dossier. Ce qui portait au 11 février 2004 la date limite d'interrogation des candidats. La date limite fixée pour les réponses est de 20 jours avant la date de remise des offres soit le 21 février 2004. Sur ce point, ce dernier a enregistré les demandes suivantes ;

- Télécopie SANTERNE du 4 février 2004
- Courrier de l'entreprise ETDE du 11 février 2004

Le maître d'ouvrage a répondu par courrier du 18 février 2004 à l'ensemble des candidats.

L'article 2.08.2 du Règlement de Consultation permet au maître d'ouvrage de modifier les éléments du dossier dans la limite des 20 jours précédant la date de remise des offres. Les documents suivants, Programme Fonctionnel Détaillé et Programme de Reconstruction et Engagement des Résultats ont été précisés et transmis avec le courrier du 18 février 2004 adressé à l'ensemble des candidats.

- Courrier de l'entreprise CECELEC du 16 février 2004

- Courriers (2) de l'entreprise CITEOS du 23 février 2004
- Courrier de l'entreprise CEGELEC du 4 mars 2004
- Courrier de l'entreprise CITELUM du 9 mars 2004

Les offres ont été ouvertes par la Commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2004, qui a enregistré les offres ayant été déposées.

Les cinq candidats retenus ont tous remis une offre.

La commission a accepté (en accord avec le représentant de la DCCRF) l'envoi de questions ou de demande de précisions aux cinq candidats, suite à une première analyse des offres réalisées par le service Eclairage Public et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, et suivant une procédure établie.

Une première présentation a eu lieu pour la commission du mercredi 14 avril 2004, afin de valider les listes de questions ou précisions à envoyer aux candidats.

Organisation des travaux de la Commission

Conformément à l'article 4.02 du règlement de consultation, les 5 candidats ont été reçus individuellement par la Commission dans le cadre d'auditions.

La commission est seule juge de la conformité des spécifications ou des solutions techniques proposées aux performances demandées. Elle peut rejeter toute proposition, soit parce qu'elle ne répondrait pas aux classes de l'appel d'offres, soit parce que les justifications ou les engagements figurant dans la proposition seraient considérés par la Commission comme insuffisants.

Les demandes de précisions ou de compléments, ont fait l'objet de réponses datées et signées par le candidat et actées dans le procès verbal établi par le Maître d'Ouvrage.

L'autorité compétente communiquera aux candidats qui en feront la demande écrite les motifs du rejet de leur proposition. Avant l'audition, un premier rapport est établi et présenté aux membres de la commission.

Des questions et précisions ont été envoyées préalablement aux entreprises et lors de l'audition, les candidats ont remis les réponses correspondantes par écrit (aspect contractuel)

Les candidats ont été convoqués par courrier du 15 avril 2004 en recommandé avec accusé de réception, au minimum une semaine avant la date prévue de la Commission, et par la même occasion, une liste des questions et précisions leur a été communiquée, pour préciser leur offre.

Lors de l'audition qui a eu lieu le mardi 4 mai 2004, les conditions suivantes ont été respectées :

- nombre de représentants par entreprise ou groupement : 4 personnes au maximum
- la durée de l'audition de une heure et trente minutes, réparties de la manière suivante :
 - cinq minutes maximum pour la présentation de l'entreprise ou du groupement
 - trente minutes pour la présentation de l'offre, sans pour autant remettre une nouvelle offre
 - vingt cinq minutes pour les précisions et réponses à donner
 - trente minutes pour les réponses aux questions des membres de la Commission
- modifications apportées aux offres :

Conformément à l'article 68 du C.M.P., les entreprises pouvaient à l'issue de l'audition devant la Commission, préciser, compléter ou modifier leur offre

Ces nouvelles propositions, y compris les réponses aux questions complémentaires posées par la Commission, ont été transmises dans les mêmes conditions que l'offre initiale et ce dans un délai de sept (7) jours calendaires y compris le jour de la Commission d'écoute (soit avant le 10 mai 2004 17H00).

Les offres seront classées par ordre décroissant, et l'offre la mieux placée sera retenue.

1.03- Critère de sélection des offres

La grille de cotation, servant de base à l'analyse des offres, a été présentée lors de la Commission du 17 mars 2004. Dans la grille d'évaluation, les différents critères sont indiqués avec le détail des sous postes et des points maximums qui y seront attribués.

Ces critères sont repris conformément à l'article 4.03 du règlement de consultation.

Les trois critères détaillés ci-après sont pris en compte dans le jugement des offres, par ordre d'importance relative décroissante, notés de 1 à 3.

1. Poste Reconstruction et Engagement de résultats

140 points

- Reconstruction du patrimoine

90

- taux de reconstruction en fin de contrat 25
- nombre de luminaires rénovés 10
- nombre de mâts rénovés 10
- nombre d'armoires rénovées 10
- linéaire de réseau aérien rénové 7
- linéaire de réseau souterrain rénové 10
- éclairage des courées 10
- politique de la gestion des déchets 5
- prise en compte du SDAL 3

- Programme de réalisation

10

- Mise en place de matériel innovant à forte valeur ajoutée qui permettra d'avoir des incidences sur le développement durable

40

- qualité, choix et durées de vie des matériels 15
- réduction de la pollution lumineuse 10
- innovation technologique 15

2. Poste énergie

100 points

- Engagement du candidat quant à la diminution de la consommation pour la commune

50

- engagement sur le nombre de Kwh consommés/an 10
- année de mise en application des engagements de consommations de Kw 20
- régime de fonctionnement des installations 7
- examen critique du parc existant 5
- réduction de puissance 5
- maîtrise des puissances mises en œuvre 3

- Prise en compte de l'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture d'électricité	15
- respect et garantie de la tarification	10
- notion de partage des économies	5
- Engagement du candidat vis à vis de la provenance de l'électricité et de la notion de développement durable	35
- Proposition de traitement du développement Durable	20
- Provenance de l'électricité et notion de développement durable	10
- Adaptation à l'éclairage des voies	5
<u>3. Poste maintenance et qualité du service</u>	60 points
- Mise aux normes et sécurité	12
- respect et mise en œuvre de la fonction sécuritaire de l'éclairage	4
- mise aux normes	2
- année de mise aux normes	6
- Disponibilité des installations	15
- taux de panne annuel moyen	3
- taux de panne instantanée	3
- service d'astreinte (organisation, délais d'intervention)	1
- organisation des tournées de surveillance	1
- maintenance préventive et intervention sur foyer	4
- intégration de la télésurveillance	2
- déplacement du foyer lumineux ou réseau	1

- Méthodologie et procédures d'intervention	10
- retour information tournées de surveillance	2
- organisation et suivi des dossiers accidents	3
- dossiers DICT	1
- suivi des travaux concessionnaires	2
- propositions de procédures de gestion et délais de mise en œuvre	2
- Transparence, rapport et contrôle sur les activités de service à la ville	15
- conseil sur les DCE et les travaux ultérieurs	1
- autres rapports d'activité	2
- rapport d'activité annuel	1
- relations avec les mairies de quartier	7
- logistique informatique de maintenance	2
- moyens de contrôle des performances proposées	2
- Assistance et accompagnement dans les projets de développement durable de - La Ville	8
- intégration et réflexions environnementales	4
- propositions de communication	4

II – RAPPELS DES RESULTATS A L'OUVERTURE DES PLIS

2.01 – Synthèse des résultats à l'Acte d'Engagement

Dans le tableau N°1 sont repris, entreprise par entreprise, l'ensemble des résultats annoncés sur les 8 années du contrat.

Le tableau N°2 reprend le détail de chacune des 8 années, pour chacun des postes principaux :

- Energie Abonnements
- Energie Consommations
- Cumul Abonnements + Consommations
- Entretien
- Dépannage
- Poste de reconstruction et Engagements de Résultats

Les tableaux N° 3 à 8, reprennent les comparatifs entre chaque entreprise, pour chacun des 3 postes composant l'offre.

On remarque qu'essentiellement, les gains annoncés et réalisés sur le Poste Energie permettent aux entreprises de reconstruire plus sur l'ensemble du parc.

On remarque aussi clairement, que ce n'est pas sur le poste Entretien et Dépannage que les différences se font.

C'est l'entreprise ETDE qui annonce les engagements de gains en Energie les plus importants, et c'est elle aussi par conséquence qui annonce le montant le plus élevé en Reconstruction.

2.02 – Vérification des prix annoncés

Concernant les prix annoncés, il n'y a pas eu d'erreurs de relevé concernant les différents postes.

Vu l'étendue et le nombre important des devis de reconstruction fournis avec les offres, il n'a pas été possible de vérifier chaque devis.

Cependant le montant étant forfaitaire, si il y avait une erreur, cela n'aurait qu'une influence mineure, et en aucune façon, ne troublerait l'équilibre du Marché.

III – PRESENTATION DES OFFRES

3.01- Qualité de l'offre remise

CEGELEC

- dossier complet
- l'entreprise a remis l'ensemble des pièces administratives nécessaires
 - l'AE Acte d'engagement complété et signé
 - le CCAP
 - le Programme Fonctionnel Détaillé
 - le Poste Reconstruction et engagement de Résultats
 - les Prix Unitaires
 - Attestation de visite du site

Elle a remis un mémoire reprenant l'ensemble de ses propositions dans un document bien présenté mais dont certains aspects restent généraux.

Elle a remis un classeur reprenant les devis détaillés de ses propositions de reconstruction ainsi qu'un chronogramme de réalisation et un argumentaire (amélioration de l'exploitation du réseau, amélioration esthétique du patrimoine, réduction de la pollution lumineuse amélioration de l'éclairage amélioration de la sécurité des biens et personnes, amélioration du bilan énergétique)

Elle a également repris un classeur reprenant les fonctionnalités et moyens qui seront mises et œuvre.

- Organisation générale de Cegelec
- Les moyens matériels et humains
- Les modes opératoires
- Les programmes de maintenance et d'exploitation
- Les conditions de réalisation d'astreinte
- Les conditions de gestion et modalité de tracabilité et transparence
- Les engagements vis à vis de la politique de développement durable
- Engagements concernant l'énergie
- Qualité charte de prévention de sécurité et de santé
- Gestion maintenance assistée par ordinateur (G.M.A.O)

- Modèle de rapport technique et financier annuel

Comme l'autorise le règlement de consultation, l'entreprise Cegelec a présenté une variante administrative concernant le mois Mo des modalités de variation de pris (Mo = Janvier 2004 au lieu de janvier 2003)

En ce qui concerne les prix unitaires : pour le poste énergie il est très minimaliste. Pour l'entretien elle propose un prix unitaire unique quelque soit le type de source.

Pour le dépannage ne sont repris que des coûts de main d'œuvre et ne fait pas référence aux fournisseurs éventuels. Elle présente également un bordereau de prix unitaires de travaux assez complet.

CITELUM

Dossier complet et très bien présenté.

L'entreprise a remis l'ensemble des pièces administratives nécessaires :

L'A.E.	Acte d'Engagement complété et signé
Le CCAP	
Le PFD	Programme Fonctionnel Détaillé
Le PRER	Programme de Reconstruction et Engagements de Résultats
Les P.U.	Prix unitaires
L'attestation de visite du site	

Elle a remis un mémoire reprenant l'ensemble de ses propositions, dans un document très bien présenté, mais dont certains aspects restent généraux.

Ce mémoire décline les thèmes suivants :

- gérer (détail des moyens, humains, techniques, informatiques, d'intervention, de communication)
- aménager (la ville et ses caractéristiques, les déplacements, les piétons, état des lieux, les zones à traiter, les ambiances lumière)
- préserver, contribuer au développement durable (énergie, innovations, pollution lumineuse)

- reconstruire

Elle a remis un classeur reprenant l'ensemble des devis détaillés correspondant à ses propositions de reconstruction, ainsi qu'un chronogramme de réalisation, et un argumentaire, vue par vue, de la nécessité de reconstruire (vétusté, pollution lumineuse, photométrie, ambiance lumière, priorité).

Elle a également remis un classeur reprenant la présentation du système de gestion proposée dans son offre (système CITEGESTION), ainsi que les fonctionnalités qui seront mises en œuvre.

Un classeur reprenant des informations complémentaires :

- organisation et moyens
- plan qualité
- modes opératoires de travaux
- modes opératoires de maintenance
- modes opératoires de gestion de l'énergie
- inventaire technique des lampes lumineuses, matériels etc...
- un descriptif technique de la télégestion Honeywell
- le répertoire des textes officiels et des normes

Dans son Programme de Reconstruction et Engagements de Résultats, elle propose des engagements complémentaires :

délais d'intervention
intervention corrective
remise en fonctionnement suite à dommage
taux de disponibilité des biens

Elle a proposé pour cela des pénalités complémentaires en plus importantes (comme demandé dans le Dossier de Consultation).

En ce qui concerne, les « Prix Unitaires », elle a bien renseigné les bordereaux de détail demandés.

Elle a proposé une formule d'Actualisation du Poste Energie, ainsi qu'une proposition d'ajustement de la rémunération au titre du poste dépannage. (voir par ailleurs car celle-ci n'est pas acceptable).
Un rapport complet de Rapport Annuel a été fourni.

E.T.D.E.

Dossier complet et bien présenté.

L'entreprise a remis l'ensemble des pièces administratives nécessaires :

L'A.E.	Acte d'Engagement complété et signé
Le CCAP	
Le PFD	Programme Fonctionnel Détaillé
Le PRER	Programme de Reconstruction et Engagements de Résultats
Les P.U.	Prix unitaires
L'attestation de visite du site	

Elle a remis un mémoire reprenant l'ensemble de ses propositions en déclinant les thèmes suivants :

- équité sociale et solidarité
- efficacité économique
- amélioration de l'environnement et du cadre de vie
- démocratie locale participative et Vie de la cité
- mobilisation des partenariats
- mise en œuvre de technologies innovantes et propres
- politique de communication et d'échanges

Elle a intégré dans son mémoire :

- le détail de l'organisation dédiée
 - . organisation
 - . moyens techniques et humains
 - . processus (dont cybervitrine)
 - . système citégestion

- le détail de la reconstruction
 - . philosophie
 - . détails opératoires
 - . types de luminaires proposés
 - . mise en valeur des courées
 - . les boules
 - . éclairage des squares
 - . température et rendu des couleurs
 - . lutte contre le vandalisme
 - . conflit végétation / lumière et éclairage piétonnier
 - . pollution lumineuse
 - . quantité de lumière et niveau d'éclairement
 - . mise en place de matériel innovant

- le détail de son offre énergie :
 - . enjeux et engagements
 - . valoriser le service public d'éclairage
 - . moyens pour diminuer l'énergie
 - . prise en compte de l'ouverture du marché
 - . provenance de l'énergie et notion de développement durable

- le détail en terme de maintenance et qualité du service :
 - . organisation et moyens
 - . modes opératoires de maintenance

- . modes opératoires pour la sécurité
 pour la maintenance curative
 pour le remplacement immédiat des candélabres accidentés
- . procédures (dysfonctionnement, accidents, vandalisme, réclamation)
- . transparence, rapport et contrôle
- . accompagnement dans les projets de développement durable

Elle a également remis un classeur « Annexe » reprenant :

- la présentation du système de gestion proposé dans son offre (système CITEGESTION), ainsi que les fonctionnalités qui seront mises en œuvre
- la présentation du fournisseur d'énergie POWEO
- la présentation du système de gestion technique de l'éclairage HONEYWELL
- le Cyber-vitrine → outil de communication avec les usagers et citoyens
- les moyens d'ETDE en terme de mise en valeur par la lumière
- un rapport complet de « Rapport Annuel » a été fourni

INEO

- Dossier complet
- L'entreprise a remis l'ensemble des pièces administratives nécessaires
 - . l'AE Acte d'engagement complété et signé
 - . le CCAP
 - . le Programme Fonctionnel Détaillé
 - . le Programme de Reconstruction et Engagement de Résultats
 - . les Prix Unitaires
 - . l' attestation de visite du site

Elle a remis un mémoire représentant l'ensemble de ses propositions dans un document bien présenté mais dont certains aspects restent généraux.

Elle a remis deux classeurs représentant des devis détaillés de ses propositions de reconstruction ainsi qu'un argumentaire.

Elle a repris un récapitulatif annuel sur mémoire, reprend :

- . l'analyse des données fournies
- . le classement du programme de reconstruction
- . la commande de l'éclairage public
- . l'économie d'énergie
- . la planification du programme de reconstruction
- . l'énergie et l'accompagnement de la collectivité

Elle précise également :

- . son organisation
- . gestion maintenance assistée par ordinateur (GMAO)
- . modèle de rapport technique et financier annuel

En ce qui concerne les prix unitaires : pour le poste énergie, il est très minimaliste, de même pour le poste entretien. Pour le poste dépannage, ne sont repris que les coûts de main-d'œuvre pour les interventions. Il n'y a pas de référence pour les fournitures éventuelles. Elle précise également leur bordereau de prix unitaires assez complet.

REGION LUMIERES

- Dossier complet
- L'entreprise a remis l'ensemble des pièces administratives nécessaires
 - . l'AE Acte d'engagement complété et signé
 - . le CCAP
 - . le Programme Fonctionnel Détaillé
 - . le Programme de Reconstruction et Engagements de Résultats
 - . les Pix Unitaires
 - . l' attestation de visite du site

L'offre fait référence à des interprétations des différentes pièces du dossier, en particulier la valeur du mois Mo fixant les modalités de variations de prix. Sur ce point , elle ne propose pas de variante administrative comme le permet le règlement de consultation.

En ce qui concerne les prix unitaires pour le calcul de l'énergie, il est fait référence à un mode de calcul très complet et complexe qui ramène la rémunération sur la base de la puissance installée et de la durée de fonctionnement annuel . Elle propose néanmoins, un bordereau de prix basé sur son mode de calcul et précise quelques puissances unitaires en distinguant une tarification basse et haute tension.

Pour le poste entretien, le bordereau est assez complet. L'entreprise présente également un bordereau de prix très complet, la rémunération pour les interventions figure également dans l'offre, un bordereau de prix pour le programme de reconstruction assez détaillé.

L'ensemble des offres est complet et recevable.

3.02 – Présentation du contenu des offres

Entreprise CEGELEC

L'offre présentée par l'entreprise est très peu aboutie.

Elle s'appuie essentiellement sur une lecture de nature technique orientée par une politique de maintenance très prudente .

Elle s'appuie de façon très superficielle sur la transversalité souhaitée par le dossier.

Cette offre est dans l'état insuffisamment travaillée car son détail de programme de reconstruction, l'offre met à disposition une enveloppe qui représente environ 32% de l'enveloppe reconstruction. Ce qui sur le principe ignore la notion de performance recherchée.

Pour le poste énergie, l'offre s'appuie sur le maintien du tarif historique EDF actuellement en vigueur et ne fait pas apparaître de proposition quant à la fourniture issue d'énergie renouvelable.

Le programme de reconstruction fait état d'un remplacement de l'ensemble des armoires ce qui semble inconsidéré au regard de l'état existant.

Les quelques rénovations réellement détaillées sont limitées à certaines zones géographiques avec un argumentaire détaillé pour chaque exemple.

L'offre ne fait apparaître que le strict engagement de la réglementation en matière de gestion des déchets et ne va pas au-delà.

L'offre précise également une action sur les luminaires type « Boules » pour réduire la pollution lumineuse pendant l'année 3 du contrat.

Elle fait également mention d'une intervention pendant l'année 1 sur une partie des luminaires installés en courées.

Concernant le taux de remplacement du réseau existant, il n'est pas possible dans l'état actuel de l'offre d'en fixer les valeurs.

L'offre CEGELEC ne fait aucune proposition technique au regard des nouvelles technologies.

Pour ce qui est de l'entretien et le dépannage l'offre répond aux attentes du cahier des charges sans pour autant développer une démarche particulière.

Précisions et réponses suite aux questions et à l'audition du 04 mai 2004

Globalement, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et précisions demandées.

Elle a confirmé lors de son audition et dans ses réponses écrites :

- L'offre proposée est en terme de programmation flexible dans le cadre de l'enveloppe budgétaire laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage. L'entreprise a cependant fait une simulation du récapitulatif des éléments de reconstruction incluant cette enveloppe financière qui nous a permis d'examiner son offre au regard de la grille d'analyse
- Le strict respect des recommandations de l'A.F.E.
- Le respect du programme voirie par le biais de l'enveloppe mise à disposition
- La participation aux réunions concessionnaires
- La mise en conformité et sécurité de l'ensemble des installations
- La garantie vis à vis de l'audit préalable
- Mise en œuvre d'un système de télésurveillance SOREL sur la totalité des armoires
- La mise en peinture de 8 460 mâts les 3 dernières années du contrat
- Le fournisseur d'énergie est la Compagnie Nationale de Rhône
- Une proposition de 7,5% énergie renouvelable avec un objectif de 21% au terme du contrat
- Engagement de tenir informée la collectivité des recherches permanentes de CEGELEC sans modalités précises.
- Prise en compte de la sous-traitance locale sur quelques prestations précises (peinture de candélabre, nettoyage intermédiaire des optiques)

L'audition du 04 mai n'a pas mis en évidence des points forts pour cette offre.

Entreprise CITELUM

L'entreprise a axé son offre, sa philosophie, sur « la rationalisation et l'optimisation du budget alloué, tout en enrichissant La Ville de LILLE et les Communes associées de Hellemmes et Lomme d'une identité lumière leur assurant un rayonnement à la hauteur du rôle de métropole ambitieuse » (Extrait du mémoire de l'Entreprise).

L'offre est clairement plus axée sur l'urbanisme lumière, que sur les aspects développement durable, communication vers les quartiers, et réappropriation par les citoyens de l'éclairage public.

Elle évoque ces points à plusieurs reprises, mais sans véritablement développer

Il aurait été souhaitable qu'elle développe plus ce qu'elle propose en terme de communication vers les citoyens, de participation active de ceux-ci.

De même concernant le Développement Durable, les solutions proposées restant classiques et locales.

Par contre, elle a mis en exergue l'aspect lumière, pollution lumineuse, et adaptation de la lumière en fonction des caractéristiques des différents espaces (voies principales, entrées de ville, voies commerçantes, square, etc.... °

En ce qui concerne le Poste Reconstruction, elle a réalisé un gros travail de recensement et d'analyse de l'existant, ce qui lui a permis d'établir des ordres de priorités concernant les travaux de reconstruction proposés.

Ces travaux font l'objet de devis détaillés, remis pour chaque année de contrat , classés par secteur géographiques (communes associées et mairie de quartier)

En tant qu'ancien exploitant, c'est elle qui disposait de la meilleure connaissance du parc existant (exception faite de la Ville de LOMME).

Globalement, il n'y a pas de discordances majeures, mais cependant, certaines questions méritent d'être posées sur :

- Remplacement d'armoires sur Lille
- La faisabilité de remplacement des vasques (au nombre de 1181)
- Certains états de vétusté ou sous-éclairage annoncés

L'un des points les plus délicats semble être le choix délibéré de remplacer en totalité les équipements de télésurveillance existants (qui ont été fiancés lors du précédent contrat), par un nouveau système de télégestion de marque HONEYWELL.

Des explications ont été demandées à ce sujet.

En ce qui concerne la maintenance et l'exploitation, l'entreprise a bien détaillé ce chapitre, et les prestations qu'elle propose. Elle a intégré un logiciel d'inventaire, de contrôle et de suivi (logiciel CITEGESTION qui est performant, et va permettre, relié au système GPS embarqué sur les véhicules d'assurer une traçabilité des actions, et une transparence de l'évolution du parc et de sa maintenance.

Les procédures et méthodologies sont bien identifiées.

En terme de développement durable, on trouve :

1. Cinq sites d'écoles pilotes, équipés de luminaires alimentés par (diodes blanches, ainsi que de diodes photovoltaïques pour le balisage
2. La mise en place de dispositifs signalétiques pour les chantiers, en photovoltaïque
3. Des espaces de jeux (5 zones pilotes), comportant chacune trois candélabres photovoltaïques
4. Mise en lumière des berges de la Deûle (12 unités photovoltaïques)
5. Des dispositifs pour économiser l'énergie : commande centralisée par le système STRATUS D'HONEYWELL et emploi de variateurs de tension.
6. Supprimer les nuisances causées par la lumière
Le seul élément concret, autre que les recommandations AFE, consiste au choix même des luminaires, et à la mise en œuvre de vasques plates en verre.
7. Les supports sont prévus essentiellement en mâts acier et en mâts béton armé (recyclables)
8. Sources sans mercure, de marque PHILIPS pour chaque remplacement, avec une durée de vie de 4 années.
9. Concernant l'aspect énergie, CITELUM s'est engagé dans une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie (Programme Européen GREENLIGHT, Chartes ADEME)
10. La part d'énergie renouvelable représentera 21 % de la consommation globale, avec utilisation de certificats verts émis par Observ'er
Pas d'indication concernant l'identité des fournisseurs d'énergie.

CITELUM, dans le cadre du Partenariat de la Vie Sociale, propose :

- D'établir des contrats d'apprentissage, avec une école lilloise formant des techniciens en électricité.

- De verser une partie de sa taxe d'apprentissage à une école lilloise pour développer l'enseignement technique.
- De faire participer chaque année un ou deux stagiaires issus d'une Ecole Artistique Lilloise.
- De constituer dans les quartiers sensibles une équipe de deux adolescents encadrés par les équipes en charge de la surveillance.

Précisions et réponses suite aux questions et à l'audition du 04 mai 2004

Globalement, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et précisions demandées.

Elle a confirmé lors de son audition et dans ses réponses écrites :

- L'offre proposée est en terme de programmation flexible à masse financière annuelle constante, sachant que les quantités totales sont de 12 599 luminaires et de 3 773 mâts.
- Le strict respect des recommandations de l'A.F.E.
- Le respect du programme voirie et la participations aux réunion concessionnaires
- La mise en conformité et sécurité de l'ensemble de patrimoine dans la 1^{ère} année du contrat
- La garantie vis à vis de l'audit préalable
- La prise en compte des déplacements des personnes à mobilité réduite et des personnes mal voyantes
- Suite à l'audition du 4 mai 2004, maintien du système de télésurveillance Alice sur Lille et la commune associée d'Hellemmes. Mise en œuvre du système de télésurveillance Honeywell sur la commune associée de Lomme.
- Le remplacement proposé de 15 armoires de commande sur Lille a fait l'objet d'une réponse détaillée
- Confirmation du remplacement de 1181 vasques pour luminaires de type PILOTE T2 de Thorn Europhane
- Le fournisseur d'énergie provient du groupe EDF
- Une proposition d'origine de 21% d'énergie renouvelable modifiée à 100% dans les réponses écrites suite à l'audition du 4 mai 2004
- Un prix ferme et non révisable pendant 3 années pour l'énergie et une totale transparence des consommations
- Mise à disposition de la ville des fiches techniques internes produites régulièrement par CITELUM dans le cadre de la veille technologique
- La réalisation d'un projet concret pour le traitement des courées qui sera réalisé entre la 1^{ère} et 6^{ème} année
- La prise en compte de l'insertion des jeunes et de la sous-traitance locale

Lors de l'audition l'entreprise a détaillé les points forts de son offre

- Valoriser l'image de la ville
- Faire de la ville une référence en matière d'identité nocturne
- Donner à la ville une lisibilité spatiale
- Renforcer la qualité et le cadre de vie de ses habitants
- Réaliser des économies d'énergie

Entreprise ETDE

L'entreprise a clairement axé son offre et la philosophie de celle-ci dans le cadre du développement durable d'une part, et de la citoyenneté.

Transversalement, dans l'ensemble de ses propositions pour les 3 postes Reconstruction, Energie et Maintenance / Exploitation, elle a décliné des axes de développement ou des pistes, qu'elle a directement inclus et détaillés dans son offre, ou qu'elle propose de mettre en œuvre et développer.

Elle n'en oublie pas le volet lumière, mais elle le décline plus suivant un accompagnement au Maître d'ouvrage, dans le cadre du poste de reconstruction.

Elle a particulièrement détaillé 3 axes importants et bien renseignés :

- la démarche de proximité et de prise en compte des citoyens (le principe d'information et d'égalité est très développé)
- une forte réduction des consommations énergétiques et des puissances mises en oeuvre
- le traitement des courées

Bien évidemment, la qualité de son offre se retrouve dans le fort taux de reconstruction annoncé, le poste Energie étant le plus ambitieux de l'ensemble des concurrents.

Elle est la seule société à avoir proposé une voie de développement durable, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville jumelée de St Louis du SENEGAL (ETDE s'engageant à mettre à disposition à St Louis, l'ensemble des matériels encore récupérables, et à les acheminer).

Cela rentre directement et très fortement dans la notion « d'équité sociale et solidarité.... » (extrait de la note de synthèse).

En ce qui concerne le volet « citoyen » et « démocratie locale participative », elle propose de mettre en œuvre un réseau de bornes interactives publiques qui seront implantées dans chaque Mairie de Quartier, et dans chacun des trois hôtels de Ville (disposition mis en œuvre dès les premiers mois).

Ce dispositif, renforcé par la création d'un espace sur le site internet de la ville, servira de fil conducteur et d'information, mais aussi de retour d'information (des citoyens vers l'entreprise et la collectivité) dès le début du Marché, et dans toute la réalisation des différents programmes (travaux, réductions de puissance etc...).

Elle détaille également une offre concernant l'économie solidaire et propose :

- association d'une Junior Entreprise (HEI)
(démarrage du Marché et audit)
- association d'artistes locaux (courées et quartiers)
- mise à contribution du Laboratoire d'Electrotechnique de Puissance de Lille (L2ep) pour les études d'éclairage par énergie solaire
- réflexion avec la collectivité pour associer des PME locales aux travaux de reconstruction

En ce qui concerne le poste reconstruction, beaucoup de choses sont annoncées, mais il y a lieu de vérifier ou confirmer la pertinence de celui-ci.

En effet, les éléments remis sont moins détaillés, et ne reprennent que les postes importants, et sans explication sur les critères de choix qui amènent à proposer le remplacement de matériels.

En ce qui concerne la réduction de puissance, l'entreprise annonce des réductions pour les puissances supérieures ou égales à 400 W, et annonce des tests pour les puissances égales à 250 W.

Conformément à l'optique de dialogue avec les citoyens, elle annonce que les mesures de réduction de puissance se feront en accord et après discussion et tests, avec les différents quartiers (ceci nous fait poser la question de la garantie des engagements affichés pour l'énergie).

En ce qui concerne le poste maintenance et exploitation, l'entreprise a bien détaillé son offre et les prestations qu'elle propose.

Elle a intégré un logiciel d'inventaire, de contrôle et de suivi relié au système GPS embarqué sur les véhicules, d'assurer une traçabilité des actions, et une transparence de l'évolution du par cet de sa maintenabilité.

Les procédures et méthodologies sont bien identifiées.

En terme de développement durable, on trouve :

- 1 – utilisation de véhicules à carburant propre pour les tournées de dépistage
- 2 – des tests concernant l'intégration de dispositifs photovoltaïques → luminaires à énergie solaire à LED, place de l'Arbonnoise.
- 3 – suppression de l'ensemble des boules.
- 4 – réduction de la pollution lumineuse par rabotage des flux (question posée à ce sujet)
- 5 – des tests de réduction de puissance, de rénovation de courées, et de télégestion dans les deux premiers mois du Marché.
- 6 – l'utilisation de vasques en verre, de fonte d'aluminium.

7 – gestion des déchets, l'ensemble étant bien détaillé.

8 – commande centralisée par le système ALICE existant.

9 – sources sous mercure, avec une durée de vie plus importante.

10 – ETDE s'est engagée dans un partenariat avec l'ADEME et différentes institutions.

11 – engagement avec le fournisseur POWEO, avec un dispositif basé sur les tickets verts, et déclarant 25 % d'énergie renouvelable (possibilité de 100 %, au même prix ?).

Dans le dispositif concernant l'option 25 %, le prix intègre l'abondement d'un fond destiné à financer de nouveaux moyens d'énergie renouvelable.

Dans son mémoire, à la page 40, l'entreprise précise la liberté totale du fournisseur d'énergie pour la Collectivité dans le cadre de sa proposition économique.

Précisions et réponses suite aux questions et à l'audition du 04 mai 2004

Globalement, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et précisions demandées.

Elle a confirmé lors de son audition et dans ses réponses écrites :

- L'offre proposée est ouverte, en terme de programmation et de choix de matériels, sachant que les quantités totales de reconstruction point de 15 755 luminaires et 5 545 mâts)
- Dès le démarrage, la priorité sera donnée :
 - à la vétusté
 - à la suppression des suréclairages (réducteurs de puissance ballasts électroniques)
 - à la réduction de la pollution lumineuse (boules, courées...)
- Le strict respect des recommandations de l'A.F.E.
- La réduction moyenne de puissance et donc des flux est compensée par des lampes supérieures (+15 à 20% en flux)
- Le respect du programme de voiries, et la participation aux réunions concessionnaires
- La mise en conformité et sécurité de l'ensemble du patrimoine dans les 18 premiers mois du contrat
- La garantie vis à vis de l'audit préalable

- La prise en compte de la problématique des Personnes à Mobilité Réduite déjà indiquée dans leur offre, mais renforcée par l'engagement pris par M. DHALLUIN, garant des engagements d'ETDE, et qui vit ce problème personnellement depuis 3 ans.
- Le dispositif complet des cybervitrines, qui serviront de support fort de communication, et indispensables pour la sensibilisation des usagers finaux (notion forte de gouvernance)
- Le maintien du système de télésurveillance ALICE, et son développement (interfaces)
- Une proposition forte pour l'énergie (25% d'énergie renouvelable, à partir de petite hydraulique notamment), permettant de financer des dispositifs ultérieurs pour les énergies renouvelables
- Un fournisseur d'énergie affiché (POWEO qui est agréé par le RTE Réseaux de Transport d'Electricité) mais en confirmant que bien que n'ayant pas eu d'offre réelle de la part notamment d'EDF, la collectivité à le libre choix du fournisseur d'énergie (tous les détails ont été fournis, y compris la provenance de l'électricité)
- Un prix ferme et non révisable pendant 3 années pour l'énergie et une totale transparence des consommations
- La mise à disposition de la collectivité de la cellule de « veille », existante chez ETDE, et la proposition concrète de réunions semestrielles avec la collectivité (élus et services)
- La réalisation d'un projet concret et fort pour la problématique des courées, celui-ci étant réalisé dans les deux premières années, avec l'intervention d'autres locaux (comme présenté lors de l'audition)
- Une réelle prise en compte de l'axe Nord/Sud, avec un partenariat via la ville jumelée de Saint Louis du Sénégal (récupération et acheminement de matériels, aides et conseils etc...)
- La prise en compte de l'insertion des jeunes et de la sous-traitance locale
- L'engagement fort de l'entreprise (notion de risque d'entreprise) concernant les économies d'énergie annoncées, et le respect du détail du chronogramme concernant les travaux envisagés chaque année

Lors de l'audition, l'entreprise a confirmé et redétaillé «le risque d'entreprise que nous prenons et qui est la garantie formelle de notre engagement »

Elle confirme aussi les engagements qu'elle a pris en ce qui concerne le fournisseur d'énergie POWEO, tout en réaffirmant la possibilité pour la collectivité de choisir un autre fournisseur, dans le respect des engagements forts pris par ETDE.

Entreprise INEO

L'offre présentée fait apparaître un travail peu abouti au regard des attentes du dossier.

Elle présente un programme de reconstruction détaillé rue par rue accompagné d'un argumentaire technique, visant essentiellement à définir des zones d'intervention géographique fixant pour chacune d'elle des hauteurs de feux type avec une gamme de matériel.

Le programme de reconstruction ne permet pas clairement de qualifier l'action du projet relatif à la réduction de la pollution lumineuse (nombre de luminaire « boule » supprimé), l'intervention sur la rénovation de l'éclairage des courées, le linéaire de réseau reconstruit.

Pour la fourniture d'énergie, l'entreprise propose la Compagnie Nationale du Rhône avec 25 % d'énergie verte. L'annexe I de l'acte d'engagement met en évidence une linéarisation du budget consommation qui contredit le principe même de maîtrise en énergie souhaitée sur la durée du contrat.

L'entreprise propose également un logiciel spécifique dénommé E-CANDELA qui permet de suivre la maintenance et l'évolution du parc.

La mémoire de l'entreprise fait référence aux nouvelles technologies susceptibles d'être mis en œuvre (photovoltaïque, diodes LED) mais ne fait aucune proposition concrète.

Pour la maintenance l'entreprise propose une méthodologie conforme aux attentes du cahier des charges mais ne va pas au delà.

Précisions et réponses suite aux questions et à l'audition du 4 mai 2004

Globalement, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et précisions demandées.

Elle a confirmé lors de son audition et dans ses réponses écrites :

- L'offre proposée est en terme de programmation flexible constante sachant que les quantités totales sont de 5 961 luminaires et de 2 070 mâts
- Le strict respect des engagements de l'A.F.E.
- Le respect du programme de voirie et la participation aux réunions concessionnaires
- La mise en conformité et sécurité de l'ensemble des mâts et luminaires à la fin de la 1^{ère} année

- Le maintien de système de télésurveillance ALICE
- Le fournisseur d'énergie est la Compagnie Nationale du Rhône
- Une proposition d'origine de 25% d'énergie renouvelable
- Engagement d'une réunion bi-annuelle sur les évolutions technologiques

L'engagement de l'entreprise n'a pas mis en évidence des points forts au regard de l'offre

L'absence de précisions écrites à l'issue de l'audition, n'a pas empêché, l'examen de l'offre au regard de la grille d'analyse

Entreprise REGION LUMIERES

L'entreprise a remis une offre peu aboutie, sans engagements formels sur de nombreux points.

En effet, dans son mémoire, elle fait souvent référence à des propositions qui pourraient être mises en œuvre, avec l'accord préalable du Maître d'Ouvrage.

Ce qui fait que des points essentiels et fortement exprimés dans le Dossier de Consultation des Entreprises, ne sont qu'évoqués, mais sans précision sur ce qui est intégré dans l'offre de base.

- Poste innovation
- Le traitement des courées
- La réduction des pollutions lumineuses

La mémoire remis est donc explicité et permet difficilement d'appréhender la valeur réelle de l'offre.

Même si l'entreprise n'a pas tort qu'en à la prudence de mise concernant le choix et la multiplication de dispositifs récents (notamment la télégestion et la variation de puissance), on peut se demander comment elle peut s'engager sur les économies qu'elle annonce en énergie et surtout en puissance (- 26 %, par rapport à la puissance initiale annoncée à 4855 kw en début de contrat)

- Aspect Communication

Concernant le volet communication, elle a développé un concept basé sur une exposition servant de base au démarrage du Marché, et qui permettrait de communiquer (supports média, dépliants, etc...) avec l'ensemble des usagers. Le contexte est bien développé, mais la communication avec les mairies de Quartier et donc avec les usagers finaux, n'est pas incluse, ce qui est dommage.

Elle a prévu :

- réalisation de dépliants
- réalisation d'affiches
- passage par le site Internet de la Ville
- Une borne PC dans ses locaux, accessible aux usagers
- Information préalable lors de travaux, aux usagers du Quartier

- Aspect Développement durable

Hormis l'évocation de l'Agence 21, rien de bien concret dans l'offre.

Des choses sont évoquées, mais pas assez précisément pour vraiment appréhender ce chapitre ;

- Innovation

Là encore, des choses sont évoquées, et on sait que l'entreprise aura recours à la variation de puissance, mais rien n'est pour l'instant définitif.

- Aspect Energie

L'ensemble est très compliqué, et peu lisible.

L'ensemble demande des précisions, à la fois concernant la provenance exacte de l'électricité, mais aussi le fournisseur, et l'ensemble des modalités de détail des prix.

Concernant les révisions de prix l'ensemble est peu lisible et trop compliqué.

- Aspect Reconstruction

L'entreprise a remis des tableaux de réalisation du poste reconstruction par années.

On remarque des incohérences notamment sur les priorités qu'elle a même définies.

Concernant les courées et les boules, l'entreprise annonce leur remplacement dans les 2 à 3 années, sachant qu'on ne peut connaître exactement si l'ensemble des points lumineux ont bien été pris en compte.

Une vaste gamme de luminaire est présentée par l'entreprise.

La démarche systématique de réduction des puissances mis en œuvre sera-t-elle bien en adéquation avec les niveaux d'éclairage ?

- Vie Sociale

L'entreprise a proposé, en partenariat avec le PLIE et l'ANPE, l'organisation d'une formation, après choix d'une douzaine de stagiaires.

A l'issue du stage, elle s'engage à embaucher au minimum 8 Stagiaires, sous forme de CDD pour une durée de 2 années.

Précisions et réponses suite aux questions et à l'audition du 4 mai 2004

Globalement, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et précisions demandées.

Elle a confirmé lors de son audition et dans ses réponses écrites :

- L'offre proposée est en terme de programmation flexible à masse financière constante, sachant que les quantités totales sont de 14 399 luminaires et de 4 034 mâts
- Le strict respect des recommandations de l'A.F.E.
- Le respect au fil de l'eau du programme voirie et la participation aux réunions concessionnaires
- La mise en conformité dans un délai de 2 ans des installations non inscrites au poste reconstruction
- La garantie vis à vis de l'audit préalable
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite et des personnes mal ou non voyantes. Sur ce thème, à l'issue de l'audition du 4 mai, le groupement d'entreprises propose l'installation sur une centaine de carrefours en centre ville d'un système émetteur de son indiquant la localisation ainsi que le positionnement des candélabres
- Maintien du système de télésurveillance ALICE
- Le fournisseur d'énergie est EDF
- Une proposition d'énergie de 21% d'énergie renouvelable. L'examen des réponses écrites suite à l'audition du 4 mai fait apparaître une hypothèse à 100% renouvelable avec une augmentation tarifaire maximum de 3%
- Confirmation que le mois de janvier 2004 est le mois des référence de leur offre
- Pour ce qui concerne la veille technologique engagement de principe d'organiser des réunions de présentation sans préciser de périodicité
- La prise en compte de l'insertion des jeunes

L'audition du groupement d'entreprises a permis de vérifier la bonne qualité de l'offre sans toutefois mettre en avant des points forts particuliers.

Analyse des offres suivant la grille

Comme le précise le règlement de consultation dans son article 4.03

Les offres sont jugées selon les 3 principaux critères.

Poste Reconstruction et engagement des résultats sur : 140 points

Poste Energie sur : 100 points

Poste maintenance et qualité du service sur : 60 points

TOTAL : 300 points

Poste Reconstruction et Engagement des Résultats

Sont examinés sur ce poste les éléments suivants

I-A) Reconstruction du patrimoine sur :	90 points
I- B) Programme de réalisation sur :	10 points
I-C) Mise en place de matériel innovant à force valeur ajoutée qui permettra d'avoir des indices sur le développement durable sur :	40 points
Total	140 points

I-A) RECONSTRUCTION DU PATRIMOINE

Ce poste est détaillé de la façon suivante

I-A . 1) Taux de reconstruction en fin de contrat	sur 25 points
I- A. 2) Nombre de luminaire rénovés	sur 10 points
I- A. 3) Nombre de mâts rénovés	sur 10 points
I-A . 4) Nombre d'armoires rénovées	sur 10 points
I-A. 5) Linéaire de réseau aérien rénové	sur 7 points
I-A. 6) Linéaire de réseau souterrain rénové	sur 10 points
I-A. 7) Eclairage des courées	sur 10 points
I-A. 8) Politique de gestion des déchets	sur 5 points
I-A . 9) Prise en Compte du S.D.A.L	sur 3 points
Total	sur 90 points

Tableau I-A. 1 – Taux de reconstruction en fin de contrat

Il a été considéré 3 composantes avec les références de base en nombre, ainsi que le poids qui y est affecté :

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

- mâts 10 000 unités poids 30%
- luminaires 20 200 unités poids 65%
- armoires 250 unités poids 5%

pour chaque entreprise, la formule a été appliquée
$$\text{Nombre de points} = 25 \times \left[\frac{(0.30 \times X)}{10\,000} + \frac{(0.65 \times Y)}{20\,200} + \frac{(0.05 \times Z)}{250} \right]$$

X, Y et Z étant les chiffres annoncés par les entreprises

	Barème	CEGELEC		CITELUM		ETDE		INEO		REGION LUMIERE	
Mâts (qté et %)		2057	20,57%	3429	34,29%	5545	55,45%	2070	20,70%	4034	40,34%
Luminaires (qté et %)		11866	58,74%	10065	49,83%	15755	78,00%	5773	28,58%	14278	70,68%
Armoires (qté et %)		250	100%	3429	34,29%	57	22,80%	75	30,00%	75	30,00%
Taux de reconstruction		49.35%		44,75%		68.47%		26.29%		59.55%	
Nombre de points		12.34		11.19		17.12		6.57		14.89	
Note arrondie	25	12		11		17		7		15	

Ce poste ne tient pas compte des luminaires ou mâts ajoutés par les entreprises dans leur offre pour conserver une cohérence d'examen de chaque proposition.

Tableau I-A. 2- Nombre de luminaires rénovés

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Nombre de luminaires rénovés		11905	12599	15755	5961	14399

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Nombre de points	10	7	7	10	3	9
-------------------------	-----------	----------	----------	-----------	----------	----------

Le maximum de points a été donné à l'entreprise remplaçant le plus grand nombre (donc ETDE → 15 755)
 Ensuite décote de 1 point par tranche de 1500 luminaires, en deçà de 15 000

Ce poste prend en compte pour chaque offres les luminaires éventuellement ajoutés

Tableau I-A. 3- Nombre de mâts rénovés

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Nombre de mats rénovés		2057	3773	5545	2070	4034
Nombre de points	10	3	6	10	3	7

Le maximum de points a été donné à l'entreprise remplaçant le plus grand nombre (donc ETDE → 5545)
 Ensuite décote de 1 point par tranche de 500 mâts.

Ce poste prend en compte pour chaque offre les mâts éventuellement ajoutés.

Tableau I-A. 4- Nombre d'armoires rénovées

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Nombre d'armoires rénovées		250	104	57	75	75
Nombre de points	10	10	7	6	6	6

Le maximum de points a été donné à l'entreprise remplaçant le plus grand nombre (donc CEGELEC → 250)
 Ensuite décote de 1 point par tranche de 50 armoires

Tableau I-A. 5- Linéaire de réseau aérien rénové (en mètres)

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Linéaire de réseau aérien rénové		2260	4000	6400	33000	15000
Nombre de points	7	2	2	2	7	4

Le maximum de points a été donné à l'entreprise remplaçant le plus grand nombre (donc INEO → 33 000 mètres)
Ensuite une décote de 1 point par tranche de 20% (soit 6600 mètres)

Tableau I-A 6- Linéaire de réseau souterrain rénové (en mètres)

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Linéaire de réseau souterrain rénové		1350	40000	16000	28500	25000
Nombre de point	10	1	10	4	7	6

Le maximum de points a été donné à l'entreprise remplaçant le plus grand nombre (donc CITELUM → 40 000 mètres)

Ensuite une décote de 1 point par tranche de 10% (soit 4000 mètres)

Tableau I-A 7- Eclairage des courées

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Courées nombre de foyers traités		368	522	681	342	1017
% de réalisation	3	1	2	3	1	3
Vitesse de réalisation	2	2	1	2	0	2
Qualité	5	1	3	5	3	1
Eclairage des courées	10	4	6	10	4	6

Le nombre de foyers existants actuellement en courées est d'environ 670 unités.

Les entreprises ETDE et Région Lumière traitent donc leur reconstruction à 100% : 3 points
Les entreprises CEGELEC, CITELUM, et INEO traitent partiellement cet aspect : 2 et 1 points

Les entreprises CEGELEC, ETDE et REGION LUMIERE traitent les courées à court terme (moins de 3 ans) : 2 points

L'entreprise CITELUM traite les courées en 6 ans : 1 point

L'entreprise INEO traite les courées sur la durée du contrat 8 ans (0 point)

L'entreprise ETDE propose un traitement très original de l'éclairage des courées qu'elle a développé lors de son audition : 5 points

Les entreprises CITELUM et INEO ont également traité correctement cet aspect mais de façon plus classique: 3 points

Les entreprises CEGELEC et Région Lumière ont peu travaillé cet aspect : 1 point.

Tableau I-A 8- Politique de gestion des déchets

Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
--------	---------	---------	------	------	----------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

Politique de gestion des déchets	5	2	3	3	2	3
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Trois entreprises (CITELUM, ETDE et Région Lumière) font des propositions de même valeur sur ce thème sans toutefois amener de réelle plus value : 3 points

Les entreprises CEGELEC et INEO se contentent d'appliquer la réglementation : 2 points

Tableau I-A 9- Prise en compte du S.D.A.L

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Prise en compte du SDAL	3	1	3	2	1	1

L'entreprise CITELUM propose un schéma d'aménagement lumière très bien travaillé : 3 points

L'entreprise ETDE prend en compte les éléments du SDAL adopté par le Conseil Municipal du 7 février 2000 : 2 points

Les entreprises CEGELEC, INEO et Région Lumière intègrent peu le SDAL : 1 point

TABLEAU RECAPITULATIF DU CRITERE RECONSTRUCTION DU PATRIMOINE

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Taux de	25	12	11	17	7	15

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

reconstruction en fin de contrat						
Nombre de luminaires rénovés	10	7	7	10	3	9
Nombre de mâts rénovés	10	3	6	10	3	7
Nombre d'armoires rénovées	10	10	7	6	6	6
Linéaire de réseau aérien rénové	7	2	2	2	7	4
Linéaire de réseau souterrain rénové	10	1	10	4	7	6
Eclairage des courées	10	4	6	10	4	6
Politique de gestion des déchets	5	2	3	3	2	3
Prise en compte du SDAL	3	1	3	2	1	1
TOTAL	90	42	55	64	40	57

PROGRAMME DE REALISATION

Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
---------------	----------------	----------------	-------------	-------------	-----------------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

RESPECT PRER	2	1	2	2	1	2
Audit préalable	2	2	2	2	2	2
Lisibilité et cohérence	2	0	2	2	2	2
Flexibilité	2	1	1	2	1	1
Voirie LMCU	2	1	2	2	1	1
Total	10	5	9	10	7	8

Respect du PRER 2 points

3 entreprises le respectent globalement, CITELUM, ETDE, Région Lumière 2 points
2 entreprises uniquement partiellement, CEGELEC et INEO 1 point

Audit préalable 2 points

Tous y répondent, 2 points

Visibilité et cohérence 2 points

CEGELEC ne correspond pas 0 points , les autres correspondent 2 points

Flexibilité 2 points

Une entreprise s'engage formellement ETDE 2 points

Les 4 autres s'engagent ou correspondent partiellement 1 point

Voirie LMCU 2 points

Partiellement pour INEO, CEGELEC et Région Lumière, 1 point

Correspond pour ETDE et CITELUM, 2 points

I-B) MISE EN PLACE DE MATERIEL INNOVANT A FORTE VALEUR AJOUTEE

Qui permettra d'avoir des indices sur le Développement Durable

I-B 1) Qualité, choix et durées de vie des matériels sur 15 points

I-B 2) Réduction de la pollution Lumineuse sur 10 points

I-B 3) Innovation technologique sur 15 points

Total sur 40 points

I-B 1- Qualité , choix et durée de vie des matériels

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Nombre de Marques		4	9	6	5	9

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Nombre de modèles		10	21	11	9	36					
Connus bons		0	7	4	6	10					
D° moyens		5	4	3	3	7					
D° mauvais		1	0	0	0	6					
Non connus bons		1	4	3	0	4					
D° moyens		3	3	1	0	7					
D°mauvais		0	3	0	0	2					
Soit modèles Bons		1	10.00%	11	52.38%	7	63.64%	6	66.67%	14	38.89%
Soit modèles Moyens		8	80.00%	7	33.33%	4	36.36%	3	33.33%	14	38.89%
Soit modèles Mauvais		1	10.00%	3	14.29%	0	0.00%	0	0.00%	8	22.22%
Note		4.50	6,19	8,18	8,33	4,72					
Note arrondie	10	4	6	8	8	5					

Luminaire sur 10 points

Il a été considéré le nombre de matériels proposés pour les luminaires ainsi que leur qualité (bon, moyen, mauvais), pour établir des pourcentages

Ensuite, la formule est la suivante : $10 \text{ points} \times ((1 \times \text{nombre bon}) + (0.5 \times \text{nombre moyen}) - (0.5 \times \text{nombre mauvais}))$
 Ensuite arrondi sur le résultat obtenu

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Mâts	3	3	3	2	2	2

Mâts 3 points

Deux sociétés (CITELUM et CEGELEC) répondent parfaitement et obtiennent 3 points
Les trois autres entreprises, légèrement en retrait, obtiennent 2 points

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Armoires	2	2	2	2	2	2

Armoires 2 points

L'ensemble des entreprises répond aux besoins : 2 points

Tableau de synthèse Qualité, choix et durée de vie des matériels

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Luminaires	10	4	6	8	8	5
mâts	3	3	3	2	2	2

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Armoires	2	2	2	2	2	2
TOTAL	15	9	11	12	12	9

Globalement les propositions sur le matériel donnent satisfaction

Tableau I-B.2- Réduction de la pollution lumineuse

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Nombre de boules		1624	1682	1865	685	1135
Suppression boules	3	2	2	3	1	1
Vitesse suppression	2	1	0	2	0	1
Réduction hauteur de feu	3	1	2	2	3	3
Maîtrise Flux avant et arrière	2	1	2	2	1	1
TOTAL	10	5	6	9	5	6

Le nombre de foyers " boules" existant actuellement est d'environ 1900 unités

* **Suppression des boules**: ETDE 100% 3 points
 CITELUM et CEGELEC 90% 2 points
 Autres 1 point

* **Vitesse de suppression** : INEO et CITELUM étalée sur 8 années 0 points
 CEGELEC et Région Lumière étalée sur 3 années 1 points
 ETDE 1^{ère} année 2 points

Réduction hauteur feu : INEO et Région Lumière 3 points (ont rempli le tableau A et on vérifie qu'ils baissent la hauteur de feu)
 CITELUM et ETDE 2 points (ont rempli partiellement le tableau A, pas de réelle transparence malgré les engagements du mémoire)
 CEGELEC 1 point (a rempli le tableau A, mais n'indique aucune baisse)

* **Maîtrise Flux arrière et avant** : CITELUM et ETDE ont précisé les dispositifs 2 points
 Les autres en parlent mais sans préciser 1 point

I-C-3- Innovation technologique

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Photovoltaïque	4	0	4	2	0	0
Diodes LED	1	0	1	1	0	0
Télégestion	1	0	1	1	0	1
Ballast électronique	2	0	0	1	0	2
Réduction puissance	2	2	2	1	0	2
Veille technologique	5	3	3	5	5	3
TOTAL	15	5	11	11	5	8

Photovoltaïque : rien chez INEO et CECELEC et REGION LUMIERE 0 point
Moyen chez ETDE 2 points
Bon chez CITELUM 4 points

Diodes LED : rien chez CECELEC, INEO et REGION LUMIERE 0 point
Pour ETDE et CITELUM 1 point

Télégestion : rien chez CECELEC et INEO 0 point
Pour les autres 1 point

Ballasts électroniques : rien pour CITELUM, INEO et CECELEC 0 point
Moyen chez ETDE 1 point
Bien chez REGION LUMIERE 2 points

Réduction de puissance : rien chez INEO 0 point
Moyen chez ETDE 1 point (imprécisions)

Bon chez CITELUM, CECELEC, et REGION LUMIERE 2 points

Veille technologique : 3 points pour CITELUM, CECELEC et REGION LUMIERE, 5 points pour ETDE et INEO
REGION LUMIERE, CECELEC et CITELUM s'engagent sur le principe, sans proposer d'éléments concrets
INEO et ETDE proposent et s'engagent à faire deux réunions semestrielles en plus du développement interne chez eux.

TABLEAU RECAPITULATIF DU CRITERE MISE EN PLACE DE MATERIEL INNOVANT QUI PERMETTRA D'AVOIR DES INDICES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Qualité choix et durée de vie des matériels	15	9	11	12	12	9
Réduction de la pollution lumineuse	10	5	6	9	5	6
Innovation technologique	15	5	11	11	5	8
TOTAL	40	19	28	32	22	23

POSTE RECONSTRUCTION ET ENGAGEMENTS DES RESULTATS

Tableau de synthèse

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Reconstruction	90	42	55	64	40	57
Programme de réalisation	10	5	9	10	7	8
Mise en place du matériel innovant	40	19	28	32	22	23
TOTAL	140	66	92	106	69	88

Pour le sous critère reconstruction, 3 offres sont intéressantes (CITELUM, ETDE et REGION LUMIERE) et se tiennent avec un avantage pour ETDE. Les offres de CEGELEC et INEO sont en deçà.

Pour le sous critère relatif au programme de réalisation, l'offre de CEGELEC est en retrait des 4 autres qui sont globalement cohérentes.

Pour le sous critère relatif au matériel innovant, 2 offres (CITELUM et ETDE) font des propositions travaillées. Les 3 autres restent de valeur globale moyenne.

Poste Energie

Sont examinés sur ce poste les éléments suivants

II-A) Engagement du candidat quant à la diminution de la consommation pour la commune sur : points	50
II- B)Prise en compte de l'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture d'électricité points	15
II-C) Engagement du candidat vis-à-vis de la provenance de l'électricité et de la notion de Développement Durable sur : points	35
points	Total
	100

II-A) ENGAGEMENT DU CANDIDAT QUANT A LA DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DE LA COMMUNE

Ce poste est détaillé de la façon suivante

II-A . 1) Engagement sur le nombre de KWh / an	sur 10 points
II- A. 2) Année de mise en application des engagements de consommations de KWh	sur 20 points
II- A. 3) Régime de fonctionnement des installations	sur 7 points
II-A . 4) Examen critique du parc existant	sur 5 points
II-A. 5) Réduction de puissance	sur 5 points
II-A. 6) Maîtrise des puissances mises en œuvre	sur 3 points

Total

sur 50 points

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT QUANT A LA DIMINUTION DE LA
CONSOMMATION POUR LA COMMUNE**

Tableau II-A 1

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Engagement sur le nombre de KWh/an	10	3	5	10	1	6

Un tableau a été réalisé reprenant les engagements de chaque candidat.

Pour chaque année et pour chaque entreprise, le calcul suivant est fait, et ramené sur 10 :

$$\text{Note} = (N \times ((\text{valeur} - \text{Max}) / (\text{Min} - \text{Max})))$$

N= nombre d'années restants

Valeur = gain affiché

Max = Valeur maximale en KWH

Min = Valeur minimale en KWH

Ceci permet d'étalonner le résultat entre ETDE, qui prend le plus fort engagement (10 points/ et les autres)

Tableau II-A 2

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Année de mise en application des engagements de consommations de KWh	20	8	13	20	4	15

On a regardé, année par année, qui a annoncé les meilleures économies
Ensuite, on a affecté 5 points au premier, 4 points au deuxième, etc....., chaque année.
On additionne l'ensemble sur 8 années et on ramène le résultat obtenu sur 20 points.
(voir tableau en annexe)

Tableau II-A 3

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

Régime de fonctionnement des installations	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Nombre d'heures EP	2	2	2	2	2	2
Nombre d'heures Illuminations bâtiments	1	0	1	1	1	1
Souplesse programmation	2	1	1	1	1	2
Respect cahier des charges	2	2	2	1	1	2
TOTAL	7	5	6	5	5	7

Nombre d'heures éclairage public 2 points tous y répondent (proposition à 4100 heures annuelles au lieu des 4300 actuelles)

Nombre d'heures illuminations des bâtiments 1 point, bon pour Région Lumière, INEO, CITELUM et ETDE (1 point pour chaque), pas bon pour CEGELEC (0 point)

Souplesse de programmation 2 points, partiellement pour tous, sauf pour Région Lumière correct 2 points
Le système doit proposer la possibilité de modifier les horaires en évitant le déplacement important de personnel

Respect du Cahier des Charges 2 points, Oui pour CEGELEC, CITELUM, Région Lumière 2 points
Partiellement pour ETDE et INEO 1 point

Tableau II-A 4

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Examen critique du parc existant	5	2	4	4	2	4

3 entreprises y répondent et prennent des engagements, CITELUM, ETDE, Région Lumière, 4 points
 2 entreprises répondent partiellement CEGELEC et INEO 2 points

Tableau II-A 5

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Réduction de puissance	5	4	4	5	0	3

L'entreprise ETDE propose le plus d'appareillages de réduction de puissance :5 points
 Les entreprises CEGELEC et CITELUM proposent aussi de nombreux appareillages : 4 points
 L'entreprise Région Lumière ne commence les réductions de puissance qu'à partir de l'année 5 : 3 points
 L'entreprise INEO ne propose pas d'appareillages : 0 point

Tableau II-A 6

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Maîtrise des puissances mises en oeuvre	3	1	1	3	1	2

ETDE est l'entreprise qui répond le mieux à la problématique 3 points
 Région Lumière a répondu au problème, mais avec moins de cohérence 2 points
 Les autres ne développent pas assez 1 point

TABLEAU DE SYNTHESE DU CRITERE RELATIF A LA DIMINUTION DE LA CONSOMMATION POUR LA COMMUNE

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Sur le nombre de KWh /an	10	3	5	10	1	6
Année de mise en application	20	8	13	20	4	15
Régime de fonctionnement des installations	7	5	6	5	5	7
Examen critique du parc existant	5	2	4	4	2	4
Réduction de puissance	5	4	4	5	0	3
Maîtrise des puissances mises en œuvre	3	1	1	3	1	2
TOTAL	50	23	33	47	13	37

Sur ce critère, l'entreprise ETDE fait la proposition la plus forte. En effet, son engagement est de réduire les consommations dès la fin de la 1^o année du contrat pour passer de 20 011 383 KWh à 13 979 492 KWh. Cette baisse se poursuit annuellement pour atteindre une consommation en fin de la 8^o année de 11 866 082 KWh.

Les offres des entreprises CITELUM et REGION LUMIERE sont bien travaillées mais ne permettent pas d'atteindre ces résultats.

Pour CITELUM passage de 19 540 600 KWh à 16 493 229 KWh sur 8 ans.

Pour REGION LUMIERE passage de 18 755 585 KWh à 13 040 732 KWh sur 8 ans.

Les entreprises CEGELEC et INEO annoncent des diminutions nettement en deçà .

II-B) Prise en compte de l'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture d'électricité

Ce poste est détaillé de la façon suivante

II- B . 1) Respect et garantie de la tarification sur 10 points

II- B. 2) Notion de partage des économies sur 5 points

Total **sur 15 points**

Prise en compte de l'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture d'électricité

Tableau II-B 1

Respect et garantie de la tarification	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Révision des prix	2	1	2	2	1	1
PU Kwh/abon (H.T)	offre	0.06452464	0.05821	0.050444	0,05997652	0.06764096
PU Kwh/abon	4	1	3	4	2	0
Engagement du candidat sur ses prix	2	0	2	2	0	0
Prise en compte illumination et mobiliers	2	0	1	1	1	1
TOTAL	10	2	8	9	4	2

Révision des prix 2 points

Bien détaillé + engagement ferme sur 3 ans pour CITELUM et ETDE 2 points

Pour Région Lumière, CEGELEC et INEO, qu'arrive - t'il si la référence aux contrats classiques est abandonnée? 1 point

Prix unitaire du KWh et abonnement 4 points

Les notes sont décrémentees de 1 point depuis l'offre la plus intéressante (ETDE 4 points) à la moins intéressante Région Lumière (0 point)

Engagement du candidat sur ses prix 2 points

Oui pour CITELUM et ETDE 2 points

Rien pour les autres 0 point

Prise en compte des illuminations + mobiliers urbains 2 points

CEGELEC n'a rien indiqué 0 point

Pour les autres, les mobiliers urbains ne sont pas pris 1 point

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Notion de partage des économies	5	2	5	5	2	2

Deux sociétés s'engagent sur ce point CITELUM et ETDE sur une proposition identique 5 points
Pour les autres, transparence affichée mais pas plus 2 points

TABLEAU DE SYNTHESE DU CRITERE RELATIF A L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Respect et garantie de la tarification	10	2	8	9	4	2
Notion de partage des économies	5	2	5	5	2	2
TOTAL	15	4	13	14	6	4

Les 2 entreprises CITELUM et ETDE s'engagent fortement sur ce critère.
Les 3 autres ne présentent pas d'engagement particulier.

II-C) ENGAGEMENT DU CANDIDAT VIS-A-VIS DE LA PROVENANCE DE L'ELECTRICITE ET DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce poste est détaillé de la façon suivante

II- C . 1) Proposition de traitement de développement durable sur 20 points

II- C. 2) Origine de l'électricité sur 10 points

II- C. 3) Adaptation à l'éclairage des voies sur 5 points

Total **sur 35 points**

ENGAGEMENT DU CANDIDAT VIS A VIS DE LA PROVENANCE DE L'ELECTRICITE ET DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau II-C 1

Proposition de traitement du développement durable	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
--	--------	---------	---------	------	------	----------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

Participation au développement	7	3	2	5	3	2
Photovoltaïque	5	0	3	2	1	0
Grosse hydraulique	3	1	2	2	3	2
Petite hydraulique	3	0	0	3	3	0
Eolienne	2	0	0	0	1	0
TOTAL	20	4	7	12	8	4

Sur la tarification choisie 7 points

ETDE répond le mieux 5 points, ensuite CEGELEC, INEO 3 points et Région Lumière et CITELUM 2 points

Energie photovoltaïque 5 points

Aucune entreprise n'a fortement développé cet aspect.

C'est CITELUM qui propose le plus de choses 3 points

Ensuite vient ETDE 2 points, CEGELEC et Région Lumière ayant 0 points (rien d'annoncé)

INEO obtient 1 point, car dans sa proposition pour l'énergie, son fournisseur a un faible pourcentage en énergie solaire

Grosse hydraulique 3 points

C'est INEO qui fait le plus appel de par son fournisseur à cette électricité 3 points

Viennent ensuite Région Lumière, CITELUM et ETDE 2 points

Enfin CEGELEC, mais uniquement sur une partie faible de la consommation 1 point

Petite hydraulique 3 points

CITELUM, Région Lumière, CEGELEC et INEO n'ont rien annoncé 0 point

Seul ETDE annonce cela avec son fournisseur de par son fournisseur dans L'offre 3 points

Eolienne 2 points

0 point pour CITELUM, CEGELEC, ETDE et région Lumière

1 point pour INEO de par son fournisseur (idem photovoltaïque)

L'ensemble des offres reste recevable au regard du cahier des charges

Tableau II-C 2

Origine de l'électricité	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Part d'énergie verte	8	3	7	8	8	7
Qualité fournisseur	2	2	2	2	2	2
TOTAL	10	5	9	10	10	9

Part d'énergie verte

Les entreprises INEO et ETDE proposent 25% d'énergie renouvelable : 8 points

Les entreprises CITELUM et REGION LUMIERE proposent 21% d'énergie renouvelable : 7 points

L'entreprise CEGELEC propose 8% d'énergie renouvelable : 3 points

Qualité du fournisseur

Toutes les entreprises répondent avec EDF, POWEO ou Compagnie Nationale du Rhône , 3 opérateurs qui ne posent aucun problème (2 points)

Origine de l'électricité et part d'énergie verte

Concernant l'origine de l'électricité, la proposition la plus pertinente est faite par les sociétés INEO et ETDE avec 25% d'énergie renouvelable 10 points.

L'entreprise CITELUM a annoncé un d'abord une offre avec 21% d'énergie renouvelable, mais sans petite hydraulique, et ensuite a proposé en plus une solution avec 100% d'énergie renouvelable 9 points

L'entreprise Région Lumière est restée sur une proposition avec 21% d'énergie renouvelable 9 points

L'entreprise CEGELEC ne répond que partiellement, sur un faible volume de consommation 5 points

Tableau II- C 3

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Adaptation à l'éclairage des voies	5	2	5	3	2	3

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

L'entreprise CITELUM a le plus développé cet aspect, 5 points
 Les entreprises Région Lumière et ETDE ont pris en compte cet aspect mais sans donner de détails, 3 points
 Les entreprises CEGELEC et INEO ne font qu'évoquer le problème, 2 points

TABLEAU DE SYNTHESE SUR LE CRITERE RELATIF A LA PROVENANCE DE L'ELECTRICITE

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Proposition de traitement du développement durable	20	4	7	12	8	4
Origine de l'électricité	10	5	9	10	10	9
Adaptation à l'éclairage des voies	5	2	5	3	2	3
TOTAL	35	11	21	25	20	16

Il est à noter que 4 offres sur 5 permettent à la Collectivité d'anticiper dès la 1^{ère} année du contrat réglementation européenne au regard de la part d'énergie renouvelable pour les consommations électriques liées à l'éclairage public.

TABLEAU RECAPITULATIF DU POSTE ENERGIE

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Diminution des consommations pour la commune	50	23	33	47	13	37
Prise en compte de	15	4	13	14	6	4

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

l'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture d'électricité						
Provenance de l'électricité	35	11	21	25	20	16
TOTAL	100	38	67	86	39	57

3 entreprises (CITELUM, ETDE et Région Lumière) ont globalement travaillé le poste énergie.
L'entreprise ETDE a particulièrement travaillé le poste économie d'énergie
Les entreprises CEGELEC et INEO sont en retrait

III-POSTE MAINTENANCE ET QUALITE DE SERVICE

III-A) Mise aux normes et sécurité

sur 12 points

III-B) Disponibilité des installations

sur 15 points

III-C) Méthodologie et procédure d'intervention	sur 10 points
III-D) Transparence rapport et contrôle sur les activités de service a la Ville	sur 15 points
III-E) Assistance et accompagnement dans les projets de développement durable de la Ville	sur 8 points
 Total	 sur 60 points

MISE AUX NORMES ET SECURITE

Tableau III-A 1

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Respect et mise en œuvre de la fonction sécuritaire de l'éclairage	4	4	4	4	4	4

L'ensemble des entreprises répond à la demande et garantit le respect et la mise en œuvre de la fonction sécuritaire de l'éclairage tel que demandé dans le CCAP et le Programme Fonctionnel Détaillé.

Tableau III-A 2

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Armoires	0.5	0.5	0.5	0.5	0	0.5
Mâts	0.5	0.25	0.5	0.5	0.5	0.25
Luminaires	0.5	0.25	0.5	0.5	0.5	0.25
Réseaux	0.5	0.25	0.5	0.5	0.5	0.25
Total		1.25	2	2	1.5	1.25
Total arrondi	2	1	2	2	2	1

3 entreprises répondent parfaitement et détaillent ce point : CITELUM, ETDE et INEO 2 points
Les 2 autres entreprises CEGELEC et Région Lumière abordent partiellement le problème 1 point

Tableau III-A 3

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Mâts	1	0.5	1	1	1	0.5
Réseaux	1	0.5	1	1	1	0.5
Luminaires	1	0.5	1	1	1	0.5
Armoires	1	0.5	1	1	0.5	0.5

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Responsabilité Maître d'Ouvrage	2	0	2	2	0.5	0
Total	6	2	6	6	4	2

Il est tenu compte à la fois des engagements mais vis à vis de la vitesse de réalisation.

2 entreprises répondent parfaitement CITELUM et ETDE avec des délais de l'ordre de 1 année 6 points

Ces 2 entreprises garantissent l'engagement de leur responsabilité par rapport au Maître d'Ouvrage

L'entreprise INEO présente une offre qui ne permet pas d'apprécier le désengagement de la responsabilité du Maître d'Ouvrage 4 points

Les entreprises CEGELEC et Région Lumière ne s'engagent pas vis à vis du Maître d'Ouvrage et présentent des travaux de mise en œuvre beaucoup plus étalés sur la durée du contrat 2 points

Tableau de synthèse du critère mise aux normes et sécurité

Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
---------------	----------------	----------------	-------------	-------------	-----------------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Respect et mise en œuvre de la fonction sécuritaire de l'éclairage	4	4	4	4	4	4
Mises aux normes	2	1	2	2	2	1
Année de mise aux normes	6	2	6	6	4	2
Sous total	12	7	12	12	10	7

DISPONIBILITE DES INSTALLATIONS

Tableau III- B 1

Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
---------------	----------------	----------------	-------------	-------------	-----------------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Taux de panne moyen annuel	3	1	2	2	1	2
-----------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Trois entreprises ont présenté un taux de panne moyen identique CITELUM, ETDE, et Région Lumière (9,5%) 2 points
 Les deux autres entreprises n'affichent pas de valeur mais s'engagent à maîtriser les taux de panne : 1 point

Tableau III- B 2

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Taux de panne instantanée	3	2	3	2	2	2

L'entreprise CITELUM s'engage sur une valeur inférieure à celle demandée au Cahier des Charges 3 points
 Les 4 autres entreprises respectent le Cahier des Charges 2 points

Tableau III- B 3

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Service d'astreinte	1	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises respectent et garantissent le Cahier des Charges

Tableau III- B 4

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Organisation des tournées de surveillance	1	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises respectent et garantissent le cahier des charges

Tableau III- B 5 Maintenance préventive et intervention sur foyer

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Préventive EP	2	2	2	2	2	2
Préventive Illu.	1	1	1	1	1	1
Curatif EP/Illu	1	1	1	1	1	1
Total	4	4	4	4	4	4

L'ensemble des entreprises respectent et intègrent l'ensemble des tâches et prestations pour assurer une maintenance préventive et curative de qualité, attendue dans le cahier des charges

Tableau III- B 6

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Intégration de la télésurveillance	2	2	2	2	2	2

Les entreprises ont toutes proposées une télésurveillance qui répond au minimum imposé dans le cahier des charges
L'entreprise CITELUM a suite à l'audition revu sa proposition pour revenir à une solution qui prend en compte le fait que la Ville se soit inquiétée de la préservation de ses investissements antérieurs sur Lille et la Commune associée d'Hellemmes.

Tableau III- B 7

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Déplacement du foyer lumineux ou réseau	2	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises a pris en compte cette problématique.

Tableau de synthèse de critère disponibilité des installations

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Taux de panne moyen annuel	3	1	2	2	1	2
Taux de panne instantanée	3	2	3	2	2	2
Service d'astreinte	1	1	1	1	1	1
Organisation des tournées de surveillance	1	1	1	1	1	1
Maintenance préventive et intervention sur foyer	4	4	4	4	4	4
Intégration de la télésurveillance	2	2	2	2	2	2
Déplacement du foyer lumineux ou réseau	2	1	1	1	1	1
TOTAL	15	12	14	13	12	13

METHODOLOGIE ET PROCEDURE D'INTERVENTION

Tableau III-C 1

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Retour information des tournées de surveillance	2	2	2	2	2	2

L'ensemble des entreprises répond au cahier des charges

Tableau III-C 2

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Organisation et suivi des dossiers d'accidents	3	1	3	3	1	1

Deux entreprises ont à la fois identifié parfaitement la demande et proposent des procédures d'intervention équivalentes :
CITELUM et ETDE

Les 3 autres entreprises ne répondent que partiellement et sans précisions concrètes

Tableau III-C 3

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Dossiers DICT	1	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises répond au cahier des charges

Tableau III-C 4

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Suivi des travaux concessionnaires	2	2	2	2	2	2

L'ensemble des entreprises répond au cahier des charges et à confirmé suite à l'audition et aux questions posées

Tableau III-C 5

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Proposition de procédures de gestion et délai de mise en oeuvre	2	2	2	2	2	2

L'ensemble des entreprises répond au cahier des charges

Tableau de synthèse de critère METHODOLOGIE ET PROCEDURE D'INTERVENTION

Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
--------	---------	---------	------	------	----------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

Retour information des tournées de surveillance	2	2	2	2	2	2
Organisation et suivi des dossiers d'accidents	3	1	3	3	1	1
Dossier DICT	1	1	1	1	1	1
Suivi des travaux concessionnaires	2	2	2	2	2	2
Proposition de procédures de gestion et délai de mise en oeuvre	2	2	2	2	2	2
TOTAL	10	8	10	10	8	8

TRANSPARENCE RAPPORT ET CONTRÔLE SUR LES ACTIVITES DE SERVICE A LA VILLE

Tableau III-D 1

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Conseil sur les DCE et les travaux ultérieurs	1	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises proposent une assistance technique et ont bien pris en compte cette problématique

Tableau III-D 2

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Autres rapports d'activité	2	1	1	1	1	1

Concernant ce poste, aucune entreprise n'a repris de proposition innovante ou présentant une plus-value ajoutée, par rapport à l'expression du cahier des charges

Tableau III-D 3

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Rapport d'activité annuel	1	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises a présenté un projet de rapport, correspondant aux attentes.

Tableau III-D 4

Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
--------	---------	---------	------	------	----------------

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Éclairage Public

Information Conseils de Quartier	4	1	1	3	1	2
Information riverains	2	0	0	2	0	2
Communication actions entreprises	1	1	1	1	1	1
TOTAL	7	2	2	6	2	5

Trois composantes importantes :

Information aux conseils de quartier 3 points
Information des riverains 2 points
 Communication et actions de l'entreprise 2 points

Information aux conseils de quartier

Seule l'entreprise ETDE présente une proposition forte et claire à ce sujet, qui a été rappelée et présentée lors de l'audition 3 points
 L'entreprise Région Lumière a également abordé le thème, avec cependant des engagements moins forts et moins précis 2 points
 Les trois autres entreprises ont juste évoqué le problème 1 point

Information des riverains

Les 2 entreprises Région Lumière et ETDE ont bien détaillé ce problème, et notamment ETDE avec ses cybervitrines associées au site Internet de la Ville 2 points
 Les autres entreprises n'ont pas ou peu évoqué cette question, ni dans leur offre, ni lors de l'audition 0 point

Communication de l'entreprise

Les entreprises ont toutes évoqué ce problème, sans réellement amener des propositions concrètes et tangibles. Il convient cependant de noter un engagement de principe de chacune d'elles 1 point

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Tableau III-D 5

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Logistique informatique de maintenance	2	2	2	2	2	2

L'ensemble des entreprises propose un logiciel de suivi du patrimoine et de maintenance de bonne qualité 2 points

Tableau III-D 6

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Moyens de contrôle des performances proposées	2	1	1	1	1	1

L'ensemble des entreprises s'engage sur les possibilités de contrôle de leur offre. Celles-ci impliquent une réelle part de travail du service éclairage public 1 point

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

Tableau de synthèse du critère transparence rapport de contrôle sur les activités de service à la Ville

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Conseils sur les DCE et les travaux ultérieurs	1	1	1	1	1	1
Autres rapports d'activité	2	1	1	1	1	1
Rapport d'activité annuel		1	1	1	1	1
Relations avec les Mairies de Quartier	7	2	2	6	2	5
Logistique informatique de maintenance	2	2	2	2	2	2
Moyen de contrôle des performances proposées	2	1	1	1	1	1
TOTAL	15	8	8	12	8	11

ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE

Tableau III-E 1

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Aspect social (emploi) (embauche / sous- traitance)	1	1	1	1	0	1
Parc véhicule entreprise	1	0	0	1	0	1
Solidarité Nord Sud	2	0	1	2	0	0
Total	4	1	2	4	0	2

Aspect social : les entreprises ont fait des propositions concrètes se traduisant par l'embauche du personnel ou l'intervention d'entreprises sous-traitantes issues du tissu économique local.

CEGELEC, CITELUM, ETDE et Région Lumière 1 point

L'entreprise INEO n'a fait aucune proposition sur ce thème , 0 point

Parc véhicule : Seules les sociétés ETDE et Région Lumière ont pris un engagement sur l'utilisation de véhicule propre pendant la durée du contrat, 1 point

Les 4 autres entreprises n'ont fait aucune proposition sur ce thème 0 point

Solidarité Nord/ Sud : La société ETDE fait une proposition concrète de partenariat avec la Ville de Saint-Louis du Sénégal au regard des principes évoqués dans le dossier par la mise à disposition du matériel récupéré(mât en bon état et luminaire de moyenne puissance) qui n'entre pas dans l'uniformité de son programme de reconstruction. Elle s'engage également à assurer une assistance technique à la Ville de Saint-Louis du Sénégal, 2 points

La société CITELUM évoque l'installation d'équipements photovoltaïque au village de DOUROU au Mali sans faire de proposition concrète dans le cadre du dossier, 1 point

Les 3 autres sociétés CECELEC, INEO et Région Lumière ne font aucune proposition 0 point

Ville de Lille et Communes associées de Hellemmes et Lomme
Maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'Eclairage Public

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Proposition de communication	4	1	4	4	1	2

Tableau de synthèse du critère Assistance et accompagnement dans les projets de développement durable de la Ville

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Intégration et réflexion environnementale	4	1	2	4	1	2
Proposition de communication	4	1	4	4	1	2
TOTAL	8	2	6	8	1	4

Tableau de synthèse du Poste Maintenance et Qualité de service

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Mises aux normes et sécurité	12	7	12	12	10	7
Disponibilité des installations	15	12	14	13	12	13
Méthodologie et procédure d'intervention	10	8	10	10	8	8
Transparence rapport et contrôle sur les activités de service à la Ville	15	8	8	12	8	11
Assistance et accompagnement dans les projets de développement durable de la Ville	8	2	6	8	1	4
Total	60	37	50	55	39	43

TOTAL GENERAL DE LA GRILLE

	Barème	CEGELEC	CITELUM	ETDE	INEO	REGION LUMIERE
Poste Reconstruction	140	66	92	106	69	88
Poste Energie	100	38	67	86	39	57
Poste Maintenance	60	37	50	55	39	43
Total général	300	141	209	247	147	188

L'entreprise ETDE prend le plus grand nombre de points sur chacun des postes.

Les écarts de points avec l'entreprise CITELUM sa suivante immédiate sur chacun des postes sont surtout significatifs en reconstruction et en énergie.

L'entreprise Région Lumière se place légèrement en retrait de CITELUM

Les entreprises CECELEC et INEO prennent un nombre de points à peu près identique mais en retrait sur les 3 premières citées.

Analyse globale des offres

I- CEGELEC - CEGECMA

IL s'agit d'une offre très moyenne au regard des attentes transversales du dossier. La proposition de l'entreprise ne traduit aucune prise de risque ni aucune innovation particulière. Elle révèle une approche très axée sur des solutions techniques éprouvées qui n'amènent aucune plus value réelle sur le service à rendre et sur la politique de développement durable exprimée à travers ce dossier.

II- CITELUM - SATELEC

Il s'agit d'une offre très solide au regard des attentes transversales du dossier. La proposition de l'entreprise traduit une prise de risque mais se révèle également force de proposition sur les innovations technologiques, même si l'ensemble des champs possibles n'a pas été exploré ou approfondi. L'offre est d'abord basée sur un projet lumière pour la Collectivité et de ce fait les résultats globaux sont moins importants de façon quantitative (économie d'énergie et reconstruction).

Les points forts de cette offre sont :

- Renforcer la qualité et le cadre de vie des habitants
- Qualité lumière par la création d'un Schéma Aménagement Lumière visant à valoriser l'image de la commune
- Traitement de l'ensemble des quartiers et des communes associées dans le cadre d'un programme flexible et adaptable
- Réaliser des économies d'énergie (gain sur les 8 années par rapport à l'année de référence de 21 032 491 KWh soit l'équivalent de 1,05 année de consommations actuelles)
- Réalisation d'un programme de reconstruction correspondant à un taux moyen de 44,75 %
- Une offre globale intéressante en énergie
- Pour l'énergie, engagement de bloquer le prix de l'énergie les 3 premières années
- Assurer un bon fonctionnement des installations

- Transparence du service

Concernant les aspects développement durable et la notion de gouvernance, ceux-ci auraient mérité d'être plus développés.

III- ETDE - SOSIDEC

Il s'agit d'une offre très solide au regard des attentes transversales du dossier. La proposition de l'entreprise traduit une forte prise de risque mais se révèle également force de proposition sur les innovations technologiques. Là aussi, l'ensemble des champs possibles n'a pas été exploré formellement dans l'offre mais s'exprime par le biais de tests à réaliser sur l'ensemble du territoire. Sur ce point, l'entreprise s'engage à faire bénéficier à la collectivité de l'ensemble des gains obtenus sur le résultat de ces tests.

Les points forts de cette offre sont :

- Respect du Schéma Directeur Aménagement Lumière approuvé par la ville en février 2000.
- Traitement de l'ensemble des quartiers et des communes associées dans le cadre d'un programme libre, flexible et adaptable
- Renforcer la qualité et le cadre de vie des habitants
- Réaliser de très importantes économies d'énergie(gain sur les 8 années par rapport à l'année de référence de 56 508 766 KWh soit l'équivalent de 2,8 années de consommations actuelles).
- Réalisation d'un programme de reconstruction correspondant à un taux moyen de 68.47 %
- Proposer une offre intéressante en énergie qui permet également le développement des énergies renouvelables.
- Pour l'énergie, engagement de bloquer les prix les 3 premières années
- Assurer un bon fonctionnement des installations
- Garantie d'une grande qualité de service pour la population avec possibilité pour le citoyen et la collectivité de dialoguer via les cybervitrines.
- Transparence du service
- Intégration réelle de la notion de gouvernance.
- Force de proposition et partenariat avec la collectivité dans **sa politique de proximité**
- Proposition très concrète de la solidarité Nord – Sud (partenariat avec la ville de Saint-Louis du Sénégal)

De plus comme précisé dans les pages 38 et 39 du présent rapport, et dans le cadre de son offre la collectivité a le libre choix du fournisseur d'énergie. (mémoire page 40, réponses du 4 mai page 15, réponses du 10 mai page 5)

Cette offre intègre tout à fait la notion de gouvernance attendue dans le cadre du développement durable. Elle se veut force de proposition et partenaire dans la politique de proximité souhaitée par la Collectivité.

Indépendamment des résultats qui seront obtenus par la mise en œuvre du programme de reconstruction, il convient de signaler que "le point fort" de l'offre traduit par la plus importante économie réalisée sur le poste énergie, signifie pour la municipalité une diminution de 20 011 383 KWh en base actuelle à 11 866 082 KWh à l'issue du contrat.

IV – INEO

IL s'agit d'une offre très moyenne au regard des attentes transversales du dossier. La proposition de l'entreprise ne traduit aucune prise de risque ni aucune innovation particulière. Elle révèle une approche très axée sur des solutions techniques éprouvées qui n'amènent aucune plus value réelle sur le service à rendre et sur la politique de développement durable exprimée à travers ce dossier.

V – REGION LUMIERE – SANTERNE – OMNILUX – FORCLUM

Il s'agit d'une offre solide au regard des attentes transversales du dossier. La proposition de l'entreprise traduit une prise de risque limitée. Elle ne présente aucune proposition sur les innovations technologiques. Cette offre axée principalement sur le thème des économies d'énergie n'apporte qu'une plus-value modérée au regard des attentes du dossier. Néanmoins, elle traduit une proposition détaillée et travaillée sur la notion de gouvernance attendue dans le cadre du développement durable. L'aspect qualitatif de la lumière est très peu exprimé dans cette offre.

Les points forts de cette offre sont :

- Traitement de l'ensemble des quartiers et des communes associées dans le cadre d'un programme flexible et adaptable
 - Réaliser des économies d'énergie (gain sur les 8 années par rapport à l'année de référence de 26 800 366 KWh soit l'équivalent de 1,34 année de consommations actuelles)
 - Réalisation d'un programme de reconstruction correspondant à un taux moyen de 59.55 %
 - Assurer un bon fonctionnement des installations
 - **Transparence du service**
- **Intégration de la notion de gouvernance.**

CONCLUSION

D'une façon générale, il faut considérer que cet appel d'offres répond aux attentes de la collectivité. En effet, les réponses de l'ensemble des entreprises garantissent une réduction des frais liés à l'énergie (gain de 30 % à l'issue du contrat par rapport à l'état actuel) et à l'entretien – maintenance (gain de 34 % à l'issue du contrat sur la redevance au point lumineux par rapport à l'état actuel). Par la même, les offres se traduisent par un taux de reconstruction significatif qui doit permettre à la collectivité de ne pas prévoir de budgets d'investissement importants à l'issue du contrat. En effet, le nombre de d'armoires, de luminaires et de mâts qui vont être remplacés, assure la collectivité d'un très bon état de son patrimoine à moyen terme. Pour ce qui concerne le renouvellement des réseaux souterrains ou aériens, l'ensemble des offres répond au minimum aux besoins constatés par le service éclairage public. Il est à noter que la part importante observée sur le poste reconstruction va permettre à la collectivité d'avoir une part éligible au FCTVA supérieure à celle envisagée avant la réception des offres. L'ensemble des offres répond de façon plus ou moins importante à l'amélioration du service aux usagers.

Au vu de la décomposition de la grille d'analyse et de la valeur globale des offres proposées ainsi que des engagements pris par les groupements d'entreprises, nous vous proposons le classement suivant :

- 1 – groupement ETDE / SOSIDEC**
- 2 – groupement CITELUM / SATELEC**
- 3 – groupement REGION LUMIERE / SANTERNE /**

OMNILUX / FORCLUM

4 – groupement INEO

5 – groupement CEGELEC / CECECMA

Le groupement d'entreprises ETDE / SOSIDEC présente l'offre la plus performante. Son audition et les éléments de réponses remis ont permis de vérifier sa qualité et la totalité de ses engagements.

Sur ce type d'appel d'offres une mise au point du marché est indispensable avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Eric DECAILLON,

Abdenbi ZAOU,

Philippe DELAHAYE,

Danielle POLIAUTRE,

Ingénieur en Chef

Directeur

Directeur Général Adjoint

Adjointe au Maire

Claude LEPOT,

André MUSELET,

**Directeur Services Techniques
Commune Associée de Lomme**

**Directeur Services Techniques
Commune Associée d'Hellemmes**